

**MINI VOLLEYBALL
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
SAISON 2011-2012**



1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la réglementation spécifique ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal et les règlements de la FQVB.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. CATÉGORIE D'ÂGE

Catégorie	Année scolaire
Moustique	5 ^e et 6 ^e année

3. NOMBRE DE JOUEURS

3.1. Pour pouvoir jouer, une équipe devra être composée d'un minimum de six (6) joueurs et d'un maximum de douze (12) joueurs.

3.2. Il est à noter qu'un joueur pourra être assigné dans une seule équipe par événement.

4. SECTION

4.1. La catégorie mixte sera la seule catégorie offerte.

4.2. Dans la catégorie mixte, il sera obligatoire d'avoir une (1) fille en tout temps sur le terrain.

5. DURÉE DES MATCHS

5.1. Une partie sera constituée de deux (2) sets. Une équipe sera déclarée gagnante d'un set lorsqu'elle aura un pointage plus élevé que son adversaire au bout de 18 minutes ou si elle est la première à atteindre 25 points avec un écart de deux points à l'intérieur de ce temps.

5.1. Les substitutions devront être effectuées pendant les arrêts de jeu.

5.2. Deux (2) temps morts seront accordés par équipe pour le premier set et deux (2) temps morts seront accordés par équipe pour le deuxième set.

6. ÉQUIPEMENT

Le ballon officiel sera le ballon Baden Skilcoach Lite 1.